



Le mot du président Bernard Iselin

Après avoir connu une situation très satisfaisante en 2013, le tribunal administratif de Limoges a été confronté en 2014 à une hausse sensible de ses entrées (+ 21,2 %), dont les « référés urgence » (+ 50 %), alliée à une baisse du nombre de ses sorties (- 15,8 %), en raison notamment d'un moindre recours au traitement des dossiers par ordonnance et par le juge unique. L'effectif du tribunal, renouvelé en très grande partie en 2014 – y compris le chef de juridiction –

et ramené de neuf à huit en ce qui concerne les magistrats, n'a pas permis, malgré la mobilisation de tous, de remédier à ces deux tendances qui, conjuguées, ont eu un impact négatif sur le stock global de la juridiction (+ 50 %). Le nombre d'affaires jugées en 2014 reste néanmoins très proche de celui de la strate d'appartenance du tribunal (environ 1 600 affaires). Enfin, s'agissant de la mise en œuvre de l'application Télérecours, le tribunal administratif de Limoges a atteint le chiffre de

74 % d'entrées Télérecours par rapport aux entrées éligibles (contre 52,8 % en moyenne nationale).

La stabilisation espérée de l'ensemble des effectifs en 2015 et l'utilisation efficiente de toutes les procédures de règlement des litiges dont dispose le tribunal doivent permettre à l'avenir de retrouver une situation meilleure et en tout cas plus équilibrée en termes d'entrées-sorties.

2 223

AFFAIRES ENREGISTRÉES,
SOIT UNE AUGMENTATION DE
21,2 % PAR RAPPORT À 2013

1 558

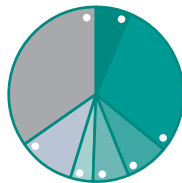
AFFAIRES JUGÉES,
SOIT UNE BAISSE DE **15,8 %**
PAR RAPPORT À 2013

Délai prévisible moyen
de jugement

1a 3m 6j

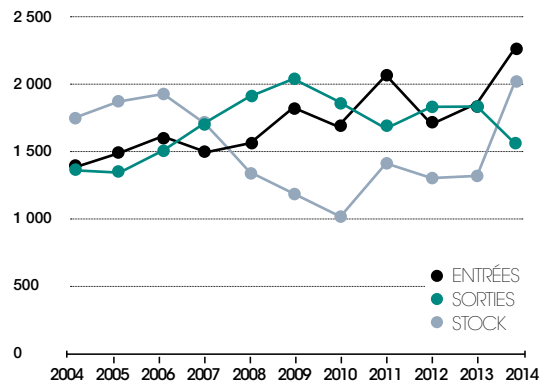
-0,22 %
DE 2004 À 2014

RÉPARTITION DES AFFAIRES JUGÉES PAR TYPE DE CONTENTIEUX



6,4 % Contentieux fiscal
29,7 % Étrangers
7,9 % Fonctionnaires
et agents publics
6,8 % Police
4 % Environnement et urbanisme
& aménagement
10,7 % Contentieux sociaux
34,5 % Autres

NOMBRE D'AFFAIRES EN DONNÉES NETTES (DEPUIS 2004)



* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.